

**MAIRIE
DE
COMBON**

Envoyé en préfecture le 26/12/2024
Reçu en préfecture le 26/12/2024
Publié le 26/12/2024
ID : 027-212701643-20241220-2024_1_65-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/65**

Séance du 20 décembre 2024 à 19h30

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le vingt décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire.

Date de la convocation : 16/12/2024

Étaient présents : M. Philippe DEPARROIS (adjoint), M. Alain BLAISOT, M. Patrice DELANNOY, M. Patrice DESMONTS, M. Emmanuel DEWULF, Mme Estell GONTHIER, M. Alexy LETELLIER, Mme Pauline OSMONT, Mme Audrey RAMIER-COUSIN, Mme Marie-Thérèse THUILLIER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Madame Blandine DEMAEGDT (a donné pouvoir à Madame Audrey RAMIER-COUSIN), Madame Elizabeth JEAN (a donné pouvoir à Monsieur Patrice DESMONTS), Madame Laetitia LHERMEROULT (a donné pouvoir à Madame Pauline OSMONT).

Absent : Monsieur Jean-Pascal HEBERT

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 11

Objet : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé pour la défense extérieure contre l'incendie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du département de l'Eure en date du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la déclaration préalable de travaux déposée par la société ELANCE TECHNOLOGIES PROPRES, reçue en mairie le 03/12/2024, pour l'installation de 19 panneaux photovoltaïques sur l'habitation située 3 rue du Moulin 27170 COMBON ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la commune de Combon de renforcer la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire ;

Considérant que le renfort de la défense extérieure contre l'incendie est nécessaire pour autoriser les travaux faisant l'objet de la déclaration préalable déposée par la société ELANCE TECHNOLOGIES PROPRES ;

Monsieur le maire expose :

La société ELANCE TECHNOLOGIES PROPRES a déposé une déclaration préalable de travaux le 03/12/2024 pour l'installation de 19 panneaux photovoltaïques sur l'habitation située 3 rue du Moulin 27170 COMBON. Afin de pouvoir délivrer cette autorisation d'urbanisme, le renfort de la défense extérieure contre l'incendie est nécessaire.

Pour ce faire, Madame Nadia DEHAN et Monsieur Didier AMMELOOT, habitants de la propriété concernée, proposent de mettre à disposition de la commune par convention, après validation par le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) une mare située sur leur terrain privé. Cela permettrait également de renforcer la défense incendie dans ce secteur.

Dans ce cadre, la convention devra notamment fixer les responsabilités des parties dans les domaines suivants :

- Prise en charge des travaux d'entretien nécessaires pour garantir l'accessibilité et la signalisation du point d'eau ;
- En cas de nécessité de réalimentation suite aux opérations d'entretien, de contrôle ou suite à l'intervention des services d'incendie et de secours, prise en charge de la réalimentation du point d'eau incendie dans les plus brefs délais ;
- Assurance de l'ouvrage contre les dégradations de toute nature ou, à défaut, engagement à procéder aux réparations nécessaires ;
- Entretien des abords du point d'eau ;
- Communication au propriétaire, huit jours au moins avant la date d'intervention, des coordonnées des agents ou de l'entreprise mandatée pour intervenir sur l'ouvrage.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie pour la défense extérieure contre l'incendie, dans le cadre de la mise à disposition d'une mare privée dans la rue du Moulin, sous réserve de conclusions favorables du SDIS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le : 26 DEC. 2024

- Publication le : 26 DEC. 2024



Fait à COMBON, le 23/12/2024.

Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS

Maire de Combon



Alexy LETELLIER

Secrétaire de séance

